

Les Habitats Partagés et Intergénérationnels

Autre (précisez)

Date de publication : 21/07/2026

Généralités

Objectif :

Les Habitats Partagés et Intergénérationnels visent à répondre aux besoins de logement, d'aide et d'accompagnement des personnes en situation de handicap, tout en favorisant leur inclusion sociale. En effet, les obstacles à l'accès au logement autonome pour les personnes en situation de handicap sont nombreux, en raison d'importantes difficultés (financières, organisation, discrimination), d'un manque d'accompagnement et de structuration. Egalement, ces formats d'habitat visent à répondre aux aspirations des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, et de leurs aidants, qui souhaitent à une offre alternative aux établissements médico-sociaux d'accueil, dont les listes d'attente sont par ailleurs souvent très importantes.

Ils constituent ainsi une offre intermédiaire entre le logement autonome ou familial, et l'hébergement au sein d'une structure médico-sociale. Ils permettent de vivre chez soi, sans être seul, au sein d'un habitat inséré dans la vie locale. Ils favorisent le vivre ensemble et les liens intergénérationnels entre l'ensemble des habitants, grâce à la présence d'une AVP, d'espaces communs et à la formalisation d'un Projet de Vie Sociale et Partagée.

Les Habitats Partagés et Intergénérationnels déployés par l'association EURECAH ont été imaginés sur le modèle des Habitats Inclusifs (loi ELAN du 28 novembre 2018). Ils sont destinés à accueillir des familles, des publics en difficultés, des étudiants, des personnes âgées, ainsi que des personnes en situation de handicap, porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) avec ou sans Trouble du Développement Intellectuel (TDI). L'ensemble de ces personnes font le choix de s'inscrire au sein d'un mode d'habitat regroupé, assorti d'un Projet de Vie Sociale et Partagée.

Aujourd'hui, l'association Eurecah porte 3 habitats partagés et intergénérationnels. Ces derniers se situent dans la Loire, dans les villes de L'Horme, Saint-Étienne et Montbrison. Trois autres formats à Rive-de-Gier, Sury-le-Comtal et Roanne verront le jour en 2026, 2027 et 2028. Selon les dispositifs, ils sont co-portés soit par un bailleur privé soit par un bailleur social.

Au sein de chaque Habitat Partagé et Intergénérationnel, chacun dispose d'un logement individuel et autonome. Dans la majorité des cas, les personnes en situation de handicap sont regroupées sous un format de colocation, ou chacun dispose d'espaces privés et partage des espaces communs. Les colocataires sont accompagnés au quotidien par une équipe socio-éducative formée et qualifiée (profil éducateur spécialisé et veilleur de nuit), mais restent acteurs de leur quotidien. L'accompagnement éducatif doit favoriser l'autonomie quotidienne, l'autodétermination ainsi que la communication, mais demeure un accompagnement de sécurisation et de structuration du quotidien, permettant progressivement à ces personnes de gagner en autonomie.

En parallèle, des activités et temps collectifs (après-midi jeux, sorties extérieures, repas partagés, sport adapté etc.) sont organisés pour l'ensemble des habitants, grâce à la mise à disposition d'une salle commune, et à la présence d'un(e) animateur/rice à la Vie Partagée (AVP), chargé(e) de la régulation du vivre ensemble, et garant(e) du bon déploiement du Projet de Vie Sociale et Partagée.

Enfin, l'admission au sein des habitats partagés d'EURECAH repose sur un processus progressif et structuré, visant à sécuriser la transition et à favoriser la réussite de l'intégration. En amont une commission d'attribution est organisée environ six mois avant l'entrée effective, réunissant l'équipe d'EURECAH et les partenaires concernés pour sélectionner les futurs habitants. Une fois la candidature validée, un accompagnement individualisé débute. L'accompagnement comprend des visites à domicile pour mieux connaître la personne, des sorties encadrées, puis des premières nuitées et week-ends en dehors du domicile. Ce parcours est complété par un séjour de cohésion, sous la forme d'un week-end réunissant les futurs habitants, l'équipe éducative et l'AVP, afin de renforcer les liens et de vérifier la compatibilité des profils.

Etapas de mise en oeuvre

- Travail du projet avec le Conseil Départemental et la commune d'implantation
- Réalisation de l'opération immobilière en interne, ou en lien avec un bailleur
- Recherche de financements et de partenaires
- Aménagement des espaces communs de l'Habitat
- Identification des futurs locataires
- Réalisation d'une commission d'attribution des logements
- Recrutement de l'équipe de professionnels pour la colocation et d'un professionnel AVP

Essaimage



Les principaux leviers

- Recherche de financements ou de partenaires pour assurer l'opération immobilière
- Réseau de partenaires pour l'identification des futurs habitants
- Accord du Conseil Départemental pour le financement du poste d'AVP, s'il n'est pas possible de le financer en interne
- Soutien de la commune d'implantation du projet
- Soutiens financiers externes pour l'aménagement des espaces communs
- Accompagner le changement de posture professionnelle, afin de déconstruire les réflexes institutionnels et adopter une logique domiciliaire



Les principaux freins

- Vigilance à ne pas reproduire une mini-institution médico-sociale
- Accompagner le changement de posture professionnelle, afin de déconstruire les réflexes institutionnels et adopter une logique domiciliaire
- L'implication des habitants dans le Projet de Vie Sociale et Partagée
- Gestion immobilière en cas de portage sans partenaires
- Obtention de plans d'aides PCH à la hauteur des besoins d'accompagnement des habitants
- Conserver un reste à vivre suffisant pour les habitants
- Financement de la salle commune

Contact

Blandine / Margaux ROUCHON / FRISO, Habitantes au sein de l'Habitat Partagé et Intergénérationnel de Saint-Etienne

Jacqueline CHAMPAILLER, Habitante au sein de l'Habitat Partagé de L'Horme



L'établissement

Date de mise en œuvre : January 1, 2023

Durée du projet : 36 mois

EURECAH

Type de structure : Autre (précisez) / Privé à but non lucratif

Déclenchement

Les obstacles à l'accès au logement autonome pour les personnes en situation de handicap, et en particulier pour les personnes atteintes de TSA, sont nombreux : faibles revenus, absence de prise en compte des problématiques sensorielles, gestion de la solitude, difficultés à gérer les tâches quotidiennes et d'entretien, difficultés à accéder à un prêt immobilier, etc. Pourtant, les besoins d'inclusion sociale et d'accès à une vie la plus ordinaire possible pour ces personnes sont importants, et font partie des demandes premières des



Les ressources

Temps

Le projet demande d'importantes ressources en termes de temps, aussi bien dans sa phase de déploiement (recherche de partenaires, recherche de financements, identification des bénéficiaires, etc), que dans sa phase de pilotage. En effet, la désignation d'un coordinateur de l'Habitat Partagé est indispensable afin de piloter la gestion quotidienne (réunion d'équipe, RH, suivi des projets, lien avec les familles et les partenaires, etc).



Beaucoup

Personnel (équipe project, déploiement...)

Dans son fonctionnement, le quotidien des Habitats Partagés ne demande pas une équipe de professionnels très importante. Il est nécessaire d'y flécher : - un temps de direction générale - un temps de coordination pour l'équipe éducative de la colocation de personnes en situation de handicap - un professionnel

personnes accompagnées par l'association, et de leurs aidants. En parallèle, avec le développement de nouvelles formes d'habitat et la volonté des personnes âgées de vieillir chez soi, les demandes pour des offres intermédiaires entre le logement autonome et l'hébergement collectif de type EHPAD, Résidence Autonomes sont de plus en plus nombreuses. Les aidants de ces deux publics sont également à la recherche de solutions pérennes et alternatives pour leurs proches, d'autant plus lorsqu'ils avancent en âge. C'est pourquoi, l'association a souhaité s'investir dans des projets intergénérationnels afin de favoriser l'inclusion, l'autonomie, et l'entraide entre les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.



La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre



Remplace une pratique existante



Les impacts

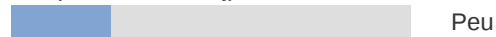
Sur l'environnement : Pas d'impacts

Les projets d'Habitat Partagé et Intergénérationnel ne portent pas nécessairement de volet environnemental, sauf si le projet s'inscrit dans le cadre d'une réhabilitation d'un ancien bâtiment, portant des améliorations énergétiques.

Sur les professionnels : Impacts positifs

Les professionnels éducatifs et sociaux des Habitats Partagés s'inscrivent dans de nouvelles dynamiques domiciliaires, avec des accompagnements axés sur les gains d'autonomie, la communication, et la sécurisation du quotidien. Ces nouvelles pratiques, différentes des accompagnements proposés au sein des établissements médico-sociaux, sont valorisantes pour les professionnels. Les projets étant également

AVP a plein temps pour créer du lien au sein de l'Habitat Partagé - une équipe de professionnels sociaux-éducatifs au sein de la colocation (pour assurer une présence 24h/7j)



Des compétences en interne

Dans son fonctionnement, il est indispensable de bénéficier d'une équipe de professionnels formés et qualifiés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap (et notamment spécialisés dans l'autisme au sein de notre association), ainsi que d'un professionnel AVP sensibilisé aux problématiques et à l'accompagnement à la fois des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.



Des compétences externes (prestations externes)

Dans sa phase de déploiement, des compétences externes sont nécessaires, notamment pour porter l'opération immobilière. Dans son fonctionnement, l'AVP noue des partenariats avec différents acteurs, afin de proposer des activités aux personnes (sport adapté, réalité virtuelle, etc).



Des équipements, du matériel

Le projet nécessite de disposer d'espaces communs et partagés afin de réaliser les activités de l'AVP (jeux de société, activités créatives, repas partagés, etc). Néanmoins, l'AVP propose et favorise des activités en extérieur (bowling, cinéma, visites culturelles, etc).



Des financements (internes et externes)

Dans son déploiement, le projet nécessite d'importants financements externes (partenaires, mécènes, fondations, etc) pour réaliser l'opération immobilière et l'aménagement des espaces communs.



Parties prenantes associées

- ☒ Administration
- ☒ Direction
- ☐ Services techniques
- ☒ Bénéficiaires
- ☐ Autres

Conditions de succès

intergénérationnels, ils permettent aux professionnels, et plus particulièrement à l'AVP, d'accompagner deux publics aux problématiques similaires.

Sur les usagers :



Impacts positifs

Depuis le lancement du premier projet d'Habitat Partagé de l'association, d'importants progrès ont été observés auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : gains d'autonomie, sentiment de mieux-être, réduction de l'isolement, impulsions et initiatives sur leur quotidien, amélioration de la communication, etc.

Par ailleurs, il est observé une forte convivialité et une importante entraide entre les habitants. Egalement, une forte et régulière participation des habitants est constatée aux différentes activités organisées par l'AVP, et des temps informels au sein des espaces communs sont instaurés par les habitants, ce qui témoigne d'une bonne appropriation de ces espaces et de ce projet.

Sur l'organisation :



Impacts positifs

Le déploiement des Habitats Partagés et Intergénérationnels a entraîné la création d'un nouveau Pôle "Habitat" au sein de l'association, conduisant cette dernière à revoir et clarifier sa structuration interne.

Sur le médico-économique :



Impacts positifs

Les projets d'Habitat Partagé et Intergénérationnel permettent de libérer des places au sein des établissements médico-sociaux pour adultes en situation de handicap ou pour personnes âgées, ces derniers bénéficiant souvent de listes d'attente importantes, en proposant une offre alternative. Egalement, ce projet porte des bénéfices importants pour les aidants, qui bénéficient ainsi d'une solution pérenne pour leur proche, entraînant une réduction de leur anxiété, une amélioration de leur quotidien. En global, le projet présente d'important gains sociaux-économiques pour la société.



Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Le déploiement des projets d'Habitats Partagés et Intergénérationnels est inscrit au sein des axes stratégiques de développement de l'association, définis au sein du projet d'établissement.